

# MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

## VOUS TRAVAILLEZ?

OFFREZ-VOUS DE NOUVELLES  
PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES AVEC  
LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Un accompagnement  
personnalisé pour  
réfléchir sur votre  
situation professionnelle

Un espace pour parler  
formation, compétences  
et certification  
professionnelle

Un outil pour vous  
accompagner dans la  
construction de votre  
projet

# MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Vous avez besoin d'acquérir de nouvelles compétences pour évoluer dans votre entreprise ? Vous envisagez de changer de métier ou créer votre entreprise ? Mon Conseil en évolution professionnelle vous accompagne gratuitement dans chacune des étapes ou des réflexions liées à votre parcours professionnel.

## Qu'est-ce que le conseil en évolution professionnelle ?

Créé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle 2014, le **Conseil en évolution professionnelle (CEP)** est un **service gratuit**, confidentiel, accessible à tout actif en emploi ou en recherche d'emploi, quel que soit son âge, son secteur d'activité et sa qualification. Ce service d'orientation sur mesure a pour ambition de **favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours professionnel** des usagers qui le sollicitent en proposant une aide pour **faire le point sur leur vie au travail et évoluer en gagnant en compétences**.

### INFORMER



Obtenez les premières informations utiles pour mener votre réflexion et vous guider vers les bons interlocuteurs

### CONSEILLER



Un accompagnement gratuit et personnalisé pour réfléchir et faire le point sur votre situation professionnelle

### ACCOMPAGNER



Un outil pour vous accompagner dans la formalisation et la mise en œuvre de votre projet

## Puis-je bénéficier de « Mon Conseil en Évolution Professionnelle » ?

Vous pouvez bénéficier de « Mon Conseil en Évolution Professionnelle » si vous êtes :

- Salarié du secteur privé, quel que soit votre statut ou votre temps de travail (CDI, CDD, intérimaire, temps plein, temps partiel)
- Salarié de droit privé du secteur public (EPIC)
- Travailleur indépendant, micro-entrepreneur
- Profession libérale
- Artisan